



DÉPARTEMENT de la SAVOIE  
Canton de Montmélian  
**Mairie de CHIGNIN**

☎ 04.79.28.10.12

✉ [mairiedechignin@wanadoo.fr](mailto:mairiedechignin@wanadoo.fr)

## CONSEIL MUNICIPAL Session Ordinaire

L'an deux mille vingt-deux et le mercredi 07 décembre, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Michel RAVIER, Maire.

**Mesdames, Messieurs les Adjoints :** Annick HYVERT, Christophe OUVRARD, Christian QUENARD et Yves TISSOT.

**Mesdames, Messieurs les Conseillers :** Julien BAFOIN, Pascal BONTRON, Bruno CHAILLOU, Yannick COLIN, Marion EVEREARE, Rose LOUREIRO, Christophe MARTINETTI, Florent QUENARD, Guillaume QUENARD et Rose SCARAMOZZINO.

Formant la majorité des Membres en exercice.

**Absent excusé :** Néant

Monsieur Christophe MARTINETTI a été nommé secrétaire.

### ORDRE DU JOUR

#### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 09 novembre 2022

Aucune observation particulière n'ayant été apportée, le procès-verbal du conseil municipal du 09 novembre 2022 a été approuvé à l'unanimité.

#### Convention de partenariat avec la Ligue Nationale Contre le Cancer pour la création d'espaces sans tabac

La Ligue a lancé le label « Espace sans tabac » qui permet aux communes d'inscrire certains espaces publics fréquentés par les jeunes publics dans une démarche de « dénormalisation » du tabac dans la société.

Soucieuse de protéger les chignerains des effets nocifs du tabagisme, la commune de Chignin entend apporter son soutien aux actions menées par la Ligue Contre le Cancer.

Le conseil municipal approuve la mise en place de trois espaces sans tabac (parking de l'école, aire du terrain multisports et aire de structure de jeux au Clos Dénarié) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la Ligue Nationale Contre le Cancer.

#### Organisation du temps de travail des agents de Chignin

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de déterminer les conditions d'exercice du temps de travail des agents au sein de la collectivité.

Le conseil municipal décide d'approuver le dispositif portant définition, durée et organisation du temps de travail des agents.

#### Délibération relative aux modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3 500 habitants

Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- Soit par affichage ;
- Soit par publication papier ;
- Soit par publication sous forme électronique.

L'assemblée délibérante opte pour la publicité des actes pris sous forme électronique.

#### Examen des différentes tarifications à appliquer au 1<sup>er</sup> janvier 2023

❖ Les loyers des 2 appartements communaux ont été revalorisés conformément à l'indice de référence des loyers fourni au 3<sup>ème</sup> trimestre 2022 par l'INSEE soit une augmentation de 3,5%.

❖ Les tarifs de l'eau pour 2022 augmentent au regard de l'inflation d'environ 5% et seront les suivants :

- 12 € pour l'abonnement annuel ainsi que pour la location annuelle du compteur.
- 1.24 € pour le m<sup>3</sup> d'eau potable consommé.

❖ Les nouveaux tarifs pour la salle des fêtes du Clos Dénarié sont de 230 € la soirée et de 330 €

le Week end. Quant au caveau de l'ABC, il se loue 100 € la soirée.

### **Décisions modificatives budgétaires**

Le conseil municipal donne son approbation sur des virements de crédit en section fonctionnement du budget général. Ces sommes sont conservées dans leur section mais imputées sur d'autres articles budgétaires.

L'assemblée délibérante approuve également le versement d'une subvention du budget général section fonctionnement vers le budget eau.

### **Paiement des dépenses d'investissement 2023 avant le vote du budget général et celui du budget eau**

Afin de procéder au règlement des factures d'investissement concernant des travaux sur l'exercice 2023, les édiles donnent leur accord pour engager, liquider et mandater ces dépenses par anticipation en attendant le vote du budget général et celui du budget eau prévu au mois d'avril 2023.

### **COMPTE-RENDU MAIRE/ADJOINTS**

#### **COMMISSIONS**

##### **Urbanisme**

Six déclarations préalables de travaux déposées en Mairie n'ont fait l'objet d'aucune observation particulière.

##### **Animation**

Le repas des aînés organisé le samedi 26 novembre dernier a rencontré un vif succès auprès des convives. Le repas concocté par le traiteur l'Escoubille, les vins offerts par les vigneron de Chignin, l'animation musicale proposée par Éric DEBARGE ainsi que le service opéré par toute l'équipe du conseil municipal ne sont pas étrangers à la réussite de cette manifestation.

C'est avec grand plaisir que nous accueillerons tous les habitants de Chignin aux traditionnels vœux de la municipalité le vendredi 13 janvier 2022 à partir de 19 heures.

##### **Patrimoine**

#### **QUESTIONS DIVERSES**

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 21h15.

*Le présent extrait est affiché à la porte de la Mairie, en exécution de l'article 56 de la loi du 05 avril 1984. Fait en Mairie, le 08 décembre 2022.  
Le Maire, Michel RAVIER*

